Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20261002-20260609-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 2 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 2 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, P.BOURGÈS, D.MERLE, AM.BROUDIC, L.LE MOULLEC, M.MERLÉ, F.TILLY, F.AMBERT, M.KERGALL, J.GICQUEL, I.LE CORRE, Y.LE GUILCHER, N.MARCHOU, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, A.LE MORVAN, S.MOREAU.
Excusés : H.MARION procuration à D.MERLE, M.LE PARLOUER procuration à S.MOREAU
Secrétaire : S.MOREAU

Membres de référence : 19	Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19	

JEUX COUR ECOLE DE LA PRESQU'ILE : PARTICIPATION FINANCIERE DE L'AMICALE LAIQUE (9.1)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire informe l'assemblée que deux modules de deux jeux ont été installés sur l'espace vert de la cour maternelle de l'école de la Presqu'île pour un montant de 7 306,80 € TTC.

Considérant la proposition de l'Amicale Laïque de participer à l'achat des jeux de cour à hauteur de 3 000 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***Valide*** le principe de la participation de l'Amicale Laïque à cet achat,
- ***Autorise*** le Maire à signer le titre de recette d'un montant de 3 000 € et de l'adresser à l'Amicale Laïque,
- ***Dit que*** la recette sera imputée au budget communal 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gilbert LE BRIAND

